

APPENDICE No 3

CHAMBRE DES COMMUNES, OTTAWA,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 117,
MERCREDI, le 12 mars 1919.

Le comité spécial nommé pour étudier la question des Pensions et des Règlements concernant les pensions s'est réuni à 11 a.m., avec M. Nickle au fauteuil.

Membres présents: Messieurs Andrews, Clark (Bruce-N.), Cronyn, Green, McCurdy, Nesbitt, Nickle (vice-président), Redman, Ross, Rowell (président), et Sutherland.—11.

Le PRÉSIDENT: J'ai une communication de M. Mackie, M.P., d'Edmonton, avec son contenu, que je désire placer devant le comité. Voici le contenu:

EDMONTON, ALTA, le 9 janvier 1919.

Cher monsieur,—Relativement aux pensions payées aux veuves des soldats qui se sont enrôlés dans le district d'Edmonton et dont les veuves sont encore domiciliées dans notre ville, je désire attirer votre attention sur le fait qu'à mon avis, basé sur l'expérience acquise en ma présente position et antérieurement, ce n'est pas un ajustement équitable dans la distribution des pensions que de chercher à payer aux veuves qui ont des familles à élever dans les villes de l'Ouest comme Edmonton, par exemple, la même somme qui est payée aux veuves avec les mêmes obligations domiciliées dans les villes de l'Est. Le coût d'entretien d'une famille diffère du tout au tout, et les chiffres actuels pour le loyer et les dépenses fixes n'expriment pas la différence réelle lorsqu'il s'agit de l'entretien d'une famille pendant toute l'année.

Le tableau ci-inclus a été préparé et révisé avec soin, et les chiffres ont été corrigés par les fonctionnaires civiques, et bien peu de changements ont été suggérés, vu que l'on a constaté que ceux qui d'abord avaient préparé le tableau avaient eu la sage précaution de s'enquérir des prix exacts des matériaux qui y sont mentionnés.

Je vous donne ces renseignements dans l'intérêt d'un rajustement des pensions aux veuves de guerre, et j'ai donné à quelques-unes le conseil de voir à préparer une requête à l'appui, selon leur point de vue, des détails contenus dans la présente lettre ainsi que dans le tableau.

"Je serai heureux de mettre à votre disposition tout service administratif que nous avons ici à l'hôtel de ville afin de vous permettre de faire une étude plus approfondie de la question, si en ce faisant je puis vous aider à mettre sous les yeux des autorités intéressées les conditions réelles existant dans la cité d'Edmonton en tant qu'elles affectent les gens domiciliés à Edmonton et qui dépendent du fonds des Pensions pour leur subsistance.

"Espérant que vous accepterez cette lettre et son contenu dans le même esprit qui m'a porté à l'écrire et dans le but unique de faire rendre justice aux veuves des soldats dans l'intérêt desquelles elle a été écrite.

Je suis, votre sincèrement,

(Signé) JOSEPH CLARKE, *Maire.*